



Droit du travail frais de déplacement

Par **giraudon**, le **09/05/2011** à **20:53**

Bonjour,
mon patron peut il m'obliger a fair les avance de frais d'autoroute et de carburant je suis en grand déplacement

Par **JPALMER**, le **10/05/2011** à **21:07**

NON il doit soit vous faire une avance permanente soit une avance specifique à ce déplacement

Par **Matthieu33**, le **12/05/2011** à **21:06**

Je suis dans le même cas mais mon patron ne l'entend de la même façon, malgré mes nombreuses demandes, aucune n'avance n'est possible selon lui.

Si je ne fais pas l'avance, je suis bloqué chez moi et ne peux aller travailler. Et si je ne vais pas travailler j'ai peur que cela soit considéré comme abandon de poste.

La situation dure depuis plusieurs mois, je sature. Surtout que les remboursements interviennent quelques fois deux mois après.

Je pense lui écrire une lettre RAR pour le remboursement des frais. Mais la situation va se renouveler...